

Année pastorale 2019-2020

Dans votre agenda

- 16 février** Présentation des états financiers de Saint-Martin
Remise de reçus d'impôt 2019 dans les deux églises
- 26 février** Mercredi des cendres, messes 8h30 et 19h30
- 1^{er} mars** 1^{er} Dimanche du Carême
Présentation des états financiers de Saint-Pie-X

Elles sont retournées dans la maison du Père :

Thérèse Deshaies (1927-2020)

Funérailles à l'église Saint-Martin, samedi le 15 février.



Eh bien, moi je vous dis... , Évangile de ce dimanche

Nous vivons dans une société où les gens veulent être libres et refusent surtout de se faire dire quoi faire par quelque forme d'autorité et surtout par celle de l'Église catholique qui a fait régner la grande noirceur sur le Québec. Parfois je me demande si on n'est pas passé de la grande noirceur à l'âge des ténèbres.

On peut se demander s'il y a encore une morale qui inspire nos actes. « Tout le monde le fait », « du moment que je suis sincère ». À entendre ces dictons populaires, on comprend ce que saint Paul nous a rappelé: « La sagesse que nous proposons n'est pas celle du monde. »

Les exigences de Jésus. Aujourd'hui, Jésus nous invite à ne pas nous contenter de ne pas faire le mal mais à aller plus loin, à nous surpasser.

- À la condamnation de l'homicide, Jésus oppose la condamnation de la colère et des insultes. La réconciliation d'une chicane est même plus urgente que le culte rendu à Dieu.
- Le regard posé sur l'autre est aussi important que l'acte coupable de l'adultère. La fidélité, c'est bien plus que simplement ne pas tromper l'autre.
- Jésus refuse aussi la répudiation qui est le privilège du mari. Ce sont bien les droits de la femme que Jésus défend.
- Dans nos rapports avec les autres, Jésus nous appelle aussi à la vérité. Que notre « oui » soit « oui ».

Et nous, comment vivons-nous cette semaine les exigences de l'amour ?

Yves Chamberland, prêtre

Quête dominicale :

- 2 février 2020 :**
- | | |
|----------------|-----------------|
| Saint-Martin : | 1 377 \$ |
| Saint-Pie-X : | 2 562 \$ |



Les reçus d'impôt 2019 sont distribués aux portes des églises dimanche le 16 février et durant la semaine dans les résidences.

Extrait du message pastoral de Mgr Christian Lépine pour la 28^e Journée mondiale du malade.

La Journée mondiale du malade constitue une occasion de réfléchir à la vie, la souffrance et la mort. En nous unissant à Jésus dans sa passion, nous découvrons la puissance de sa proximité. Dans ce sens, sur le visage de chaque être humain, encore davantage s'il est éprouvé et défiguré par la maladie, brille le visage du Christ.

Dans la maladie, Dieu continue d'être présent et à l'œuvre en nous et à travers nous, mais Il se manifeste également à travers la famille, le personnel médical et les personnes qui nous accompagnent avec générosité. Quand on sait se faire présent, écouter et accompagner les personnes en fin de vie; quand on chemine avec elles jusqu'à la mort naturelle; quand on les aide à soulager leurs souffrances, à apprivoiser leurs peurs, on leur rend leur dignité.

Si une personne souffrante dit : « J'ai mal, je n'en peux plus, je veux mourir », cela nous bouleverse, mais on peut entendre : « J'ai besoin d'aide », « J'ai besoin de présence ». Même lorsque les soins de guérison ne sont plus possibles, nous sommes appelés à croire au pouvoir de notre présence et des soins de confort. Les familles, les personnes immédiatement concernées et la société tout entière sont appelées à aider cette personne à vivre jusqu'au bout. Il faut donc soutenir cette personne, reconnaître son inhérente dignité et cheminer avec elle. Ce soutien se manifeste par la présence et l'écoute, pour que les personnes qui souffrent ne soient ni seules, ni abandonnées.

Il faut encourager les soins palliatifs puisqu'ils valorisent la personne et la famille en offrant un environnement humain et spirituel qui facilite le pardon et la réconciliation, qui accueille la peine en ouvrant à la paix et à l'espérance. Jésus est mort en priant et en aimant. Les soins palliatifs, même lorsque la conscience de la personne malade est difficile à rejoindre, offrent un espace de sens à la mort qui devient un acte de don et d'abandon, un temps de passage à la vie éternelle.

Aider à mourir, c'est accompagner jusqu'à la mort naturelle. Devancer la mort, ce n'est pas aider à mourir, c'est faire mourir. Faire mourir quelqu'un qui le demanderait, ce n'est pas respecter sa liberté, c'est supprimer sa liberté en le supprimant.

Comme je l'ai indiqué dans un texte publié en 2014 : « Lorsqu'on décide qu'il existe des raisons pour lesquelles il est justifié de mettre fin à la vie, on pose un geste dangereux » pour les personnes malades, pour les familles et pour la société. Sur le plan de la société, nous voyons déjà l'élargissement des raisons ouvrant la porte à l'aide médicale à mourir. « Nous aimons les personnes vulnérables, et un jour chacun de nous sera vulnérable. Il est important que nous sachions tous que notre famille et la société ne devanceront pas notre mort, mais seront là pour nous soutenir jusqu'à la fin. » (2014)

Le moment de la mort est un moment où on peut s'en remettre totalement à Dieu et à sa Miséricorde : remettre sa vie et sa mémoire, ses faiblesses et ses péchés, sa soif d'amour et ses échecs, sa soif de bonheur et ses craintes. Le moment le plus puissant de la vie de Jésus a été atteint alors qu'Il est mort sur La Croix et que, dans la force de l'Esprit, Il a fait de Sa vie une offrande à son Père et notre Père, en notre nom, pour toute l'humanité. La maladie, l'angoisse, la souffrance et la mort, par la grâce de Jésus, peuvent devenir des chemins de l'amour, des moments où on se donne en totalité à notre Créateur. Au travers d'une personne en fin de vie, on touche à l'éternité.

Demandons au Seigneur Jésus-Christ le don de croire en Sa présence dans ces moments de maladie. Demandons au Seigneur Jésus-Christ de nous assister pour protéger la vie et accompagner les vivants, dans le respect de la dignité inhérente à chaque homme et chaque femme.

**† Christian Lépine
Archevêque de Montréal**

Rapport annuel 2019	Fabrique	Paroisse Saint-Martin	
Revenus	2019	2018	Écart
Collectes régulières	91,422 \$	91,736 \$	(314 \$)
Quêtes funéraires	2,560 \$	4,355 \$	(1,795 \$)
Dîmes	66,573 \$	64,930 \$	1,643 \$
Messes annoncées	7,365 \$	5,430 \$	1,935 \$
Mariages	3,640 \$	3,030 \$	610 \$
Funéraires	12,480 \$	16,160 \$	(3,680 \$)
Lampions	8,502 \$	7,857 \$	645 \$
Extraits de registre / Prions	1,325 \$	1,750 \$	(425 \$)
Intérêts perçus	1,382 \$	1,400 \$	(18 \$)
Dons	8,671 \$	9,249 \$	(578 \$)
Location de salles	45,218 \$	45,803 \$	(585 \$)
Location Vidéotron	10,468 \$	10,306 \$	162 \$
Remboursement/St-Pie X (salaires)	63,292 \$	63,389 \$	(97 \$)
Remb. / St-Pie X (dépenses communes)	11,365 \$	11,130 \$	235 \$
Remb. / St-Pie X (Nourriture)	5,130 \$	5,040 \$	90 \$
Retour pastorale (St-Maxime)	13,252 \$	13,716 \$	(464 \$)
Contribution du cimetière	45,000 \$	40,000 \$	5,000 \$
Retour CPE	4,386 \$	3,799 \$	587 \$
Attribution de La Mutuelle	1,906 \$	2,014 \$	(108 \$)
Divers	2,568 \$	3,781 \$	(1,213 \$)
Total des revenus :	406,505 \$	404,875 \$	1,630 \$

Dépenses	2019	2018	Écart
Salaires	161,875 \$	160,385 \$	1,490 \$
Avantages sociaux	22,557 \$	24,429 \$	(1,872 \$)
Remboursement Ste-Dorothée	2,000 \$	2,000 \$	0 \$
Ministère occasionnel	7,980 \$	3,685 \$	4,295 \$
Casuel	4,500 \$	5,460 \$	(960 \$)
Culte et pastorale	25,977 \$	25,474 \$	503 \$
Lampions	4,728 \$	3,946 \$	782 \$
Fournitures de bureau	14,463 \$	14,092 \$	371 \$
Fournitures presbytère /serv.dom./nourriture	14,820 \$	14,006 \$	814 \$
Téléphone	3,118 \$	3,120 \$	(2 \$)
Électricité	9,420 \$	8,690 \$	730 \$
Chauffage	15,897 \$	18,592 \$	(2,695 \$)

Entretien général	51,825 \$	69,710 \$	(17,885 \$)
Entretien salle paroissiale	6,000 \$	7,225 \$	(1,225 \$)
Assurances	9,876 \$	9,536 \$	340 \$
Honoraires professionnels	9,960 \$	9,720 \$	240 \$
Contribution au diocèse (9%)	23,873 \$	26,273 \$	(2,400 \$)
Frais de banque	1,445 \$	1,480 \$	(35 \$)
Frais de chancellerie	80 \$	200 \$	(120 \$)
Formation du personnel et retraite	1,353 \$	1,177 \$	176 \$
Divers	2,058 \$	1,380 \$	678 \$
TPS & TVQ	7,961 \$	10,246 \$	(2,285 \$)
Total des dépenses :	401,766 \$	420,826 \$	(19,060 \$)
Écart revenus versus dépenses fabrique	Revenus	Dépenses	Surplus/(déficit)
2019	406,505 \$	401,766 \$	4,739 \$
2018	404,875 \$	420,826 \$	(15,951 \$)

Cimetière Revenus	2019	2018	Écart
Concessions de lots	34,500 \$	74,500 \$	(40,000 \$)
Contribution pour l'entretien	37,740 \$	38,650 \$	(910 \$)
Creusage de fosses	28,005 \$	34,410 \$	(6,405 \$)
Intérêts	3,828 \$	2,412 \$	1,416 \$
Divers	740 \$	606 \$	134 \$
Total des revenus	104,813 \$	150,578 \$	(45,765 \$)
Cimetière Dépenses	2019	2018	Écart
Frais d'entretien	10,862 \$	12,204 \$	(1,342 \$)
Frais d'inhumation	17,465 \$	19,269 \$	(1,804 \$)
Honoraires professionnels	3,847 \$	8,167 \$	(4,320 \$)
Contribution au diocèse	3,724 \$	7,052 \$	(3,328 \$)
Frais de bureau	45,595 \$	40,300 \$	5,295 \$
Frais de banque	66 \$	66 \$	0 \$
TPS/TVQ	2,326 \$	2,829 \$	(503 \$)
Divers	510 \$	252 \$	258 \$
Total des dépenses	84,395 \$	90,139 \$	(5,744 \$)
Écart revenus versus dépenses	Revenus	Dépenses	Surp/ (déf)
2019	104,813 \$	84,395 \$	20,418 \$
2018	150,578 \$	90,139 \$	60,439 \$
Consolidation 2019 - Fabrique / cimetière			
Corporations	surplus/ (déficit)		
	2019	2018	
Fabrique	4,739 \$	(15,951 \$)	
Cimetière	20,418 \$	60,439 \$	
Total consolidé	25,157 \$	44,488 \$	

CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES

6^e Dimanche du temps ordinaire

11h Oasis St-Martin **Alice Quessy** (Offrande de funérailles)

Samedi le 15 février :

15h Le Renoir **Lucette Tremblay** (Bernard et Jocelyne Tremblay)

René Barraud, ann. décès (Son épouse)

Jean Laferrière, 1^{er} ann. (Camille et Dominique)

17h St-Pie X **Estelle Beaudry** (Son fils)

Simone Raphael Debs, 1^{er} ann. (La famille)

Dimanche le 16 février :

8h30 St-Martin **René Viau, 10^e ann.** (Marie-Marthe et Gisèle Viau)

Reine de Grandpré (Son père Guy de Grandpré)

Lucienne Charbonneau, 15^e ann. (Marc et Thérèse Charbonneau)

10h Boisé N.-Dame **Diane Villeneuve** (Yolande Gingras)

Parents défunts famille Fontaine (Jeannette et Juliette Lacourse)

Hubert Martel, 3^e ann. (Ses parents)

10h St-Pie-X **Ginette Colette Julien** (Pierrette et René)

Louise Langlois Francoeur (La famille)

11h30 St-Martin **Jacques Chouha** (La famille)

Michel Léonard (Réjeanne et Arthur Langlois)

Mounir Choufani (Nabil et Anna)

Mardi le 18 février :

16h St-Martin **Gilles Desjardins** (Offrande de funérailles)

Mercredi le 19 février :

8h30 St-Pie-X **Conversion des pécheurs** (Une paroissienne)

Jeudi le 20 février :

16h St-Martin **Pauline Poirier** (Offrande de funérailles)

Vendredi le 21 février :

8h30 St-Pie-X **Action de grâces** (Une paroissienne)

7^e Dimanche du temps ordinaire

11h Oasis St-Martin **Claude Fréchette** (Offrande de funérailles)

Samedi le 22 février :

15h Le Renoir **Ginette Crédali, 4^e ann.** (Claudette Goyer)

Jean-Yves Lévesque, 7^e ann. (Son épouse Mariette)

Gaétane Dubé (Marcelle Dubé Lévesque)

17h St-Pie X **Les paroissiens** (Le Curé)

Dimanche le 23 février :

8h30 St-Martin **Mme Najla Eid** (Sa soeur Mona Chebli et ses enfants)

10h Boisé N.-Dame **Huguette Martel-De Guire** (Famille De Guire)

Rita Martel (La Succession)

Action de grâces pour faveurs obtenues (Gilles Chagnon)

10h St-Pie-X **Lise Dostie Coutu** (Ginette Dostie Lanoux)

11h30 St-Martin **Raymond Pavy, 1^{er} ann.** (Famille Normand Genest)

Diane Savage (Danielle Leduc-Poirier)

Simon-Olivier Bendwell (Madeleine Grondin)